Généralités.

Nos conditions générales de vente, de livraison et de toute opération effectuée avec le client, reprises ci-dessous, sont réputées être connues et acceptées par le client, même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat. La nullité ou la caducité de certaines des clauses suivantes n'a aucune répercussion sur la validité du contrat ni sur les autres dispositions. Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable. Sauf preuve contraire, le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente.

Montant minimum de livraison.

Le franco de port pour une livraison à Bruxelles et en Brabant Wallon est fixé à 250€ htva par facture. Tout montant inférieur dans cette zone géographique entrainera des frais de livraison forfaitaires de 15€ htva. Toute livraison en dehors de cette zone géographique devra faire l'objet de l'étude d'un tarif adapté à la distance du lieu de livraison.

Mise en dépôt de marchandises lors d'événements.

Il est prévu un paiement à la livraison de la totalité de la fourniture. Le retour des marchandises sera accepté à hauteur de 50% maximum en valeur. Ce dernier sera assuré par les soins du client. Après le contrôle de qualité et valorisation, le client sera remboursé. Si le client souhaite retourner plus de 50% en valeur des marchandises achetées au départ, les frais supplémentaires de manutentions seront fixés à 10% de la valeur du retour au-delà des 50% livrés au départ. Le retour sera accepté seulement en cartons d'origine, fermés et en parfait état.

Prix de vente.

Sauf stipulation contraire expresse, tous les prix spécifiés dans nos tarifs et prospectus s'entendent toujours HORS TVA et ne comprennent pas les frais de placement du matériel, ni les frais de livraison.

Défaut de paiement

Nos factures sont payables au comptant. En cas de non-paiement, sera porté en compte de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 1% par mois sur la somme principale ainsi qu'un dommage de 15% du montant de la facture avec un minimum de 125€ et un maximum de 1500€.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Réserve de propriété.

Nous restons propriétaires des marchandises jusqu'au paiement intégral, ainsi que le règlement de toutes les obligations, y compris les créances qui nous sont dues par le client.

Confidentialité.

Les informations de toute nature et sous quelle que forme que ce soit appartenant au vendeur et dont le client pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la vente, de la commande ou de toute autre opération, seront considérées comme strictement confidentielles. Le client s'engage à ne les divulguer à quiconque sous quelle que forme que ce soit, sauf à ceux de ses employés ayant à en connaître pour l'exécution de la commande ou de toute autre opération entre le vendeur et le client, et à nous les restituer immédiatement sur simple demande de celui-ci. Le client s'engage à informer son personnel de la présente obligation de confidentialité, et à lui faire respecter ladite obligation. Aucune publication et communication écrite ou orale, ne pourra être faite par le client concernant tous travaux et toutes informations obtenues dans le cadre de l'exécution de la vente, de la commande ou de toute autre opération. Tout manquement au présent article entraîne de plein droit l'application d'une clause pénale, avec un montant de 3500€ à titre d'indemnité forfaitaire pour les frais engendrés. En outre, tout manquement au présent article nous confère le droit de résilier les contrats en cours, pour les livraisons ou prestations restant à faire, sans qu'il soit besoin d'actes et sous réserve de dommages et intérêts à faire valoir devant les juridictions adéquates.